

EN 2013

# 74.300 accidents scolaires

## Davantage dans le « libre »

● Chaque année, bon nombre de nos chères têtes blondes se blessent à l'école. Des accidents qui dans la grande majorité, heureusement, ne prêtent pas trop à conséquence. Les chiffres pour l'année scolaire dernière nous ont été fournis par les assureurs : ils semblent moins importants que les années précédentes alors que la population scolaire est en augmentation. C'est une bonne nouvelle.

Un peu plus de 74.300 accidents scolaires l'année dernière contre environ 100.000 les années précédentes. Nos enfants seraient-ils plus sages ou plus prudents qu'avant ? C'est la question que l'on peut se poser en regardant les chiffres.

Dès qu'un accident donne lieu à une blessure plus grave qu'un bleu ou qu'un genou écorché, il fait l'objet d'une déclaration auprès d'Ethias dans le réseau officiel et de CI Assurances (Centre Interdiocésain) pour le réseau catholique.

Les chiffres reprennent tant les accidents survenus à l'intérieur des murs de l'école que sur le chemin de l'école, lors des stages en entreprise, lors des excursions et des classes de dépaysement...

« 49 %, la majorité de ces accidents

surviennent dans la cour de récréation, explique René Hollants pour CI Assurances. 32 % dans une salle de sport, 3,5 % dans les ateliers et stages et 5 % dans les escaliers... »

Près de quatre accidents sur cinq (79 %) surviennent dans l'enceinte de l'école, 12 % lors de voyages scolaires, stages, excursions, et 8 % sur le chemin de l'école.

« La plupart des dossiers concernent des accidents bénins (hématomes, entorses, égratignures) qui génèrent des dépenses de frais médicaux, explique Benoît

tions se fait sur base de garantie scolaire, explique encore René Hollants. C'est la façon la plus rapide pour que les parents soient indemnisés, pour la partie non remboursée par la mutuelle, pour les frais de médecins, d'hôpital, mais aussi toutes les prothèses, lunettes, appareils dentaires ou auditifs... L'école peut aussi être estimée responsable par les parents. C'est alors l'assurance en responsabilité civile de l'école qui intervient ».

Il faut encore signaler que l'assurance « garantie scolaire » n'est pas obligatoire, mais que tous les pouvoirs organisateurs en souscrivent une.

VÉRONIQUE BOTTY

**NUL N'EST ÉPARGNÉ ■**

### Chez les profs aussi

**■ PRÈS D'UN ACCIDENT SUR TROIS SE PRODUIT À LA SALLE DE SPORT DE L'ÉCOLE**

Rigo pour Ethias. *Les cas les plus graves concernent, chez les petits enfants, des pertes d'un doigt (coincé dans une porte...) ou d'un œil, ou les coupures importantes dans les écoles techniques.*

Les décès ne sont malheureusement pas à exclure, mais il est rare qu'ils surviennent dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Il s'agit plutôt d'accidents sur le chemin de l'école. Il y en a eu trois l'année dernière.

« La grosse majorité des indemnisa-

Nous avons également reçu les chiffres pour les accidents concernant les professeurs de tous les réseaux. Il s'avère qu'ils sont en constante augmentation puisque de 4.486 en 2007, on est passé à 5.703 en 2013. Il s'agit d'accidents de travail survenus soit au sein de l'école, soit sur le chemin qui y mène. Mais on peut aussi mettre en parallèle de cette augmentation, celle de la violence dans les écoles dont les statistiques montrent qu'elle évolue, et les profs en sont parfois les victimes.

V.B.